

**SECTION SPORTIVE SCOLAIRE HANDBALL**  
**Collège Jean de La Bruyère**  
**Comité départemental d'Indre-et-Loire de Handball**

**DOSSIER DE CANDIDATURE 2020-2021**

**A retourner**  
**Avant le mercredi 6 mai 2020**

**Au secrétariat du Collège Jean de La Bruyère- 3, avenue de Roubaix- 37100 TOURS**

**E-mail : [ce.0371158h@ac-orleans-tours.fr](mailto:ce.0371158h@ac-orleans-tours.fr)**

**Rappel : journée portes ouvertes de l'établissement le vendredi 13 mars de 16h00 à 20h.  
(possibilité de déposer les dossiers de candidatures).**

**La journée de détection se déroulera le :**

**MERCREDI 13 MAI 2020**

**13H30 - 14H45 : Elèves de CM2 et 6<sup>ème</sup>**

**15h00-16h15 : Elève de 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>**

**GYMNASE LOUIS STANICHIT**

**51 Rue de la Gaudinière**

**37540 Saint-Cyr-sur-Loire**

**POSSIBILITE DE PRENDRE UN CAR DEVANT LE COLLEGE A 13H00, RETOUR VERS 16H45**

**Constitution du dossier : il comprend obligatoirement**

- Fiche d'inscription à la journée de détection
- Fiche de renseignements scolaires
- Fiche de renseignements sportifs
- Photocopie des bulletins scolaires du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestre

**Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à :**

**Amaury LEHMANN**

**Principal du collège Jean de La Bruyère**

**Tel : 02 47 54 12 43 - [ce.0371158h@ac-orleans-tours.fr](mailto:ce.0371158h@ac-orleans-tours.fr)**

**Jérôme AUCLERC**

**CTF 37, responsable entrainements section sportive**  
**Tel : 07.71.24.84.35 - [jerome.auclerc@centre-handball.com](mailto:jerome.auclerc@centre-handball.com)**

**Sébastien BARRAULT**

**Professeur d'E.P.S, coordonnateur section sportive**  
**Tel : 02.47.54.12.43 - [sebastien.barrault@ac-orleans-tours.fr](mailto:sebastien.barrault@ac-orleans-tours.fr)**

## PRESENTATION DE LA SECTION SPORTIVE

- Les sections sportives scolaires offrent aux élèves volontaires la possibilité de bénéficier après accord des familles, d'un entraînement plus soutenu dans une discipline sportive proposée par l'établissement, tout en suivant une scolarité normale .
- Les sections sportives scolaires permettent la formation de jeunes sportifs de bon niveau et de futurs éducateurs, arbitres, officiels ou dirigeants. Elles permettent aux élèves d'atteindre un bon niveau de pratique sans pour autant avoir pour objet la formation de sportifs de haut niveau.

### 1/ OBJECTIFS GENERAUX

- Permettre à des jeunes sportifs motivés par le handball de pratiquer plus fréquemment dans des conditions sportives et scolaires adaptées.
- Permettre aux élèves de progresser et d'être valorisés dans leur sport de prédilection.
- Confronter les élèves à une rigueur et un investissement permettant de se placer dans des conditions de réussite scolaire et de progrès sportifs.

### 2/ COMPETENCES A ACQUERIR

- Améliorer les conduites motrices spécifiques au handball.
- Favoriser l'appropriation d'une culture handball (aspects technico-tactiques individuels et collectifs).
- Acquérir des connaissances et construire des compétences qui dépassent la simple pratique de joueur (travail en groupe, arbitrage, managéral, organisation de rencontres, d'évènements).
- Participer à la dynamique de leur club et de l'association sportive du collège (arbitrage, engagement sur d'autres activités).
- Apprendre à se connaître pour aller vers une gestion physique de plus en plus autonome.

### 3/ LES CONDITIONS D'ADMISSION

Sportives	Scolaires	Médicales
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réussir les tests sportifs de recrutement.</li> <li>• Disposer d'une licence fédérale pour participer aux compétitions au sein de son club <b>(obligatoire seulement pour les élèves de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>).</b></li> <li>• Participer aux compétitions organisées dans le cadre de l'Association Sportive du collège <b>(obligatoire pour tous les élèves).</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir un avis favorable du jury d'admission après les tests sportifs de recrutement et l'examen du dossier scolaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présenter un certificat médical attestant la non-contre-indication à la pratique du handball dans le cadre de la section sportive scolaire ainsi qu'un électrocardiogramme après l'admission définitive. <b>(Certificat fait obligatoirement par un médecin du sport).</b></li> </ul>

## FONCTIONNEMENT DE LA SECTION SPORTIVE

### CONDITIONS D'ACCUEIL ET D'ENSEIGNEMENT

- ❖ La coordination de la section sportive est assurée par Monsieur Barrault, professeur d'EPS.
- ❖ Le suivi scolaire est assuré conjointement par le coordonnateur, le Chef d'établissement et la Conseillère Principale d'Education.
- ❖ Dans le cadre d'un partenariat avec le comité départemental de handball, le suivi sportif et la responsabilité des entraînements sont assurés par Monsieur Auclerc, éducateur sportif et conseiller technique fédéral de handball.
- ❖ Le comité départemental d'Indre et Loire met à disposition 1 ou 2 autres éducateurs sportifs pour assurer l'entraînement des élèves.

### FONCTIONNEMENT SPORTIF

- ❖ Les entraînements sportifs se déroulent sur le temps scolaire au gymnase Sébastien Barc situé à Saint Cyr sur Loire, à la halle Monconseil et au Gymnase Eiffel à Tours.
  - Les benjamins (6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>) s'entraînent 2 fois /semaine le lundi de 8h10 à 10h00 et le vendredi de 16h00 à 17h30.
  - Les minimes (4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>) s'entraînent 3 fois/semaine le lundi de 14h00 à 15h35, le mardi de 16h à 17h30 et le jeudi de 16h00 à 17h30.
- ❖ **Remarque** : les horaires et jours sont susceptibles d'être modifiés à la prochaine rentrée.
- ❖ Le transfert du collège aux différents gymnases se fait en car pour le gymnase Sébastien Barc et en tramway pour la halle Monconseil (trajet inférieur à 10mn).
- ❖ En parallèle des rencontres amicales, le joueur participe aux championnats et aux rencontres organisées dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire).  
**La licence UNSS est donc obligatoire (20 euro pour l'année).**
- ❖ La capacité à organiser des rencontres, les aptitudes à arbitrer font parties intégrante des objectifs de la section sportive handball.
- ❖ Tous les élèves de la section sportive sont formés aux gestes de premiers secours et obtiennent le Certificat de Prévention et Secours Civiques N 1 (PSC 1) en classe de quatrième ou de troisième.
- ❖ L'inscription en club n'est pas obligatoire pour les élèves en classe de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>.
- ❖ Tous les élèves repassent obligatoirement les tests de détection à la fin de chaque année scolaire pour juger des progrès accomplis. La commission d'admission décidera d'une éventuelle poursuite en section sportive scolaire.

### RESULTATS ET SUIVI DE LA SECTION SPORTIVE

- ❖ Les résultats (titres départementaux et académiques) sont consultables sur le site de l'établissement : <http://clg-la-bruyere-tours.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/>